

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 20 Décembre 2022

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Annie LLOPIS, Caroline PILANTHEVENIN, Céline BUCLON, Annick ARNOLD,
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Christian BUCLON, Alain THORIN, Gilles GASPAROTTO, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :
13/12/2022

Date d'affichage :
13/12/2022

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Pouvoirs :

Delphine ROBY-PASCAL donne pouvoir à Luc GUSTA
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Renée VERBO donne pouvoir à Annick ARNOLD
Gérald BONNARD donne pouvoir à Fabienne SOLER

Secrétaire de séance :

Madame Céline BUCLON

67/2022 – TRAVAUX – PROJET DU VIEUX PRESOIR – CHOIX D'UN ECONOMISTE

Rapporteur : Jessy VAUCHEL

Vu la délibération N°13/2022 du 22 février 2022 sur le choix d'un architecte pour le projet du Vieux Pressoir,

Vu l'arrêté du permis de construire N°0382232210002 en date du 13/10/2022 autorisant les travaux de création d'un restaurant et la restructuration du volume existant du site du Vieux Pressoir

Jessy VAUCHEL explique que pour compléter l'équipe de Maitrise d'œuvre du projet de création d'un restaurant et la restructuration du volume existant du site du Vieux Pressoir, il convient de retenir un économiste. Une consultation a été menée auprès de 3 sociétés.

La commission travaux, dans sa séance du 13 Décembre 2022, a examiné 3 devis relatif à l'aménagement futur du Vieux Pressoir. Il s'agit :

- GCECO (TREPT) pour un montant de 11 200 € HT
- ATECO (MAUBEC) pour un montant de 10 960 euros HT
- IDEPROJET (ST ETIENNE DE ST GEOIRS) pour un montant de 18 000 euros HT

Le seul critère de prix étant retenu, après énonciation des différentes offres, les membres de la commission TRAVAUX/MARCHE proposent de retenir la société ATECO pour un montant de 10 960 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE RETENIR** la société ATECO pour un montant de 10 960 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 Abstentions (A. ARNOLD, R. VERBO) et 17 POUR

- **RETIENT** la société ATECO pour un montant de 10 960 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Céline BUCLON



Le Maire,
Olivier TISSERAND



MAIRIE DE MAUBEC
38300 (Isère)